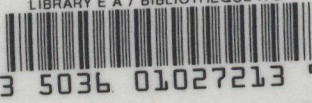


LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



Document
1980

Document
1980

Les Parties restituent leur respect de veiller au plein respect des provisions relatives aux droits de propriété intellectuelle et de brevets, y compris la coopération et l'échange d'informations, et de promouvoir l'innovation et le développement technologique, et de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique, et de promouvoir la coopération et l'échange d'informations, et de promouvoir l'innovation et le développement technologique, et de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique.

Article VI
Les Parties s'engagent à promouvoir l'innovation et le développement technologique, et de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique, et de promouvoir la coopération et l'échange d'informations, et de promouvoir l'innovation et le développement technologique, et de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique.

En loi de quel, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

[Signature]

[Signature]

THOMAS A. STEVENS
MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE
DU CANADA

THE HONOURABLE
THOMAS A. STEVENS
MINISTER OF
COMMERCE
AND INDUSTRY
CANADA

[Signature]

[Signature]

DAVID M. ROY
POUR LE GOUVERNEMENT
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DAVID M. ROY
FOR THE GOVERNMENT
OF THE UNITED STATES
OF AMERICA